



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	19
" " en exercice :	19
" " qui ont pris part à la délibération :	19
Date de la convocation :	22 juin 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 24 JUIN 2026
2026 / 52**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. LAURENT Thierry, Mme CHEVALIER Lydie, M. LARGE Eric, Mme SANJUAN Catherine, M. PASQUIER Olivier, M. LORIN Christian, M. KASLANI Mohammed, M. BEN Fabien, Mme CAZABON Laurence, M. CHAMBE Loïc, Mme CHEMAIN Nathalie, Mme GUERBER Karine, M. LAMPS Arnaud, MOLARD Cindy, Mme PICORNOT-AURAY Muriel, M. ROLLINGER Laurent, Mme ROUX Cécile.

Excusée : Mme CHARDIGNY Marie-Pierre (procuration donnée à Mme PICORNOT-AURAY Muriel).

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE BULLETIN MUNICIPAL 2026

Mme le Maire présente la proposition de la société B71 Print s'élevant à 4 524.30 € TTC pour l'impression de 1 050 exemplaires du bulletin municipal 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la proposition de la société B71 Print s'élevant 4 524.30 € TTC,

AUTORISE Mme le Maire à signer cette commande et tout document se rattachant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GRÉMY.